



Syndicat Mixte pour la Collecte  
et le Traitement des Eaux Usées  
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française  
Département VAL D'OISE  
**SICTEUB**

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19/05/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
44	25	30

Vote
A l'unanimité
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2022, le 19 Mai à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 12/05/2022.

**Présents** : M. DESSE Daniel, Président, M. DUCLOS Jean-Noël, M. VARON Bernard, M. LETELLIER Jacques, M. HERVIN Claude, Mme HOLLINGER Jacqueline, M. WROBLEWSKI Didier, M. MOIZARD Frédéric, M. TURBAN Jean-Claude, M. DUFUMIER Dominique, M. LEDOUX Eric, M. SPECQ André, M. FALLOT Frédéric, M. MONNEINS François, M. FAUVIN Patrick, M. DREVILLE Gérard, M. LECLAIRE Patrice, M. ALATI Jacques, Mme POLLET Clarisse, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. BUISSON Jean-Michel, M. FABRE Jacques, M. BRICHE Etienne, M. COLLOBER Ernest

Suppléant(s) : M. LETELLIER Jacques (de M. POIRIER Henri), M. HERVIN Claude (de M. COLLIN Eric), Mme HOLLINGER Jacqueline (de M. FERRACHAT Sébastien), M. WROBLEWSKI Didier (de M. BIZERAY Jean-Jacques), M. MOIZARD Frédéric (de M. BOCQUET Jean-Charles), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BONTEMPS Jean-Marie)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LEDRU Gilles à M. LEDOUX Eric, M. MELLA Daniel à M. SPECQ André, M. PIN Daniel à M. FAUVIN Patrick, M. EPALLE Jean à M. BRICHE Etienne, M. DESHAYES François à M. VARON Bernard

Excusé(s) : M. POIRIER Henri, M. BOCQUET Jean-Charles, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. COLLIN Eric

Absent(s) : M. GAUBOUR Jacques, M. MULLER Patrick, M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. FERRACHAT Sébastien, M. MANSOUX Michel, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme LOURME Sophie, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël

**A été nommé(e) secrétaire** : M. SPECQ André

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-6 et L 5211-11.

**Vu** la délibération n°2020-23 du 23/07/2020 donnant délégation d'attributions du Comité Syndical au Président.

**Le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance des décisions prises par le Président depuis le dernier comité, PREND ACTE DE :**

**La décision n°007-2022** concernant la signature avec l'entreprise ATTEC du marché pour la reprise des toitures du bâtiment administratif du SICTEUB pour un montant de 374 257.80 € HT soit 411 683.58 € TTC.

**La décision n°008-2022** concernant la signature avec l'entreprise 1SPATIAL du marché pour l'acquisition d'un système d'information géographique orienté assainissement pour un montant de 173 129.90 € HT soit 207 755.88 € TTC.

**La décision n°009-2022** concernant la signature avec le bureau d'études SAFEGE de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'extension des réseaux communaux d'eaux usées de diverses communes du Val d'Oise portant le montant de la mission finale à 13 431.39 € HT soit 16 117.67 € TTC.

**La décision n°010-2022** indiquant les précisions suivantes à la demande de la Préfecture : dans le cadre de l'appel à projet DETR au titre de l'année 2022, le SICTEUB est maître d'ouvrage de la mise en place de la Gestion Electronique des Données. A ce titre, le syndicat s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

**La décision n°011-2022** concernant la signature avec la commune du Plessis Luzarches et Monsieur TRAINAT de la convention financière concernant l'extension du collecteur route de Jagny au Plessis Luzarches et arrêtant le concours financier de chaque partie. Le SICTEUB participe à hauteur de 13 426 € HT soit 16 111.20 € TTC.

**La décision n°012-2022** concernant la signature avec le CIG Grande Couronne de la convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines au sein du SICTEUB. Cette convention prend effet à compter du 05 avril 2022 et est conclue pour une durée de 3 ans

**La décision n°013-2022** concernant la signature avec la compagnie d'assurance GROUPAMA d'un contrat pour les garanties prévoyance des salariés cadres et non cadres de droit privé. Ces garanties couvrent le risque Décès, invalidité, incapacité et services associés avec assistance aux salariés.

**La décision n°014-2022** concernant la signature avec l'ITEP Le clos Levallois, de la convention de partenariat concernant le projet d'éco pâturage sur la station d'épuration du SICTEUB. Cette convention est conclue pour une durée de trois ans renouvelables annuellement par tacite reconduction à compter de sa date de signature.

**La décision n°015-2022** concernant la signature avec la commune de Lassy et Monsieur LEDRU Mickaël de la convention financière concernant l'extension du collecteur route du Plessier à Lassy et arrêtant le concours financier de chaque partie. Le SICTEUB participe à hauteur de 7 304.50 € HT soit 8 765.40 € TTC

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
A Asnières sur Oise, le 20/05/2022  
Le Président